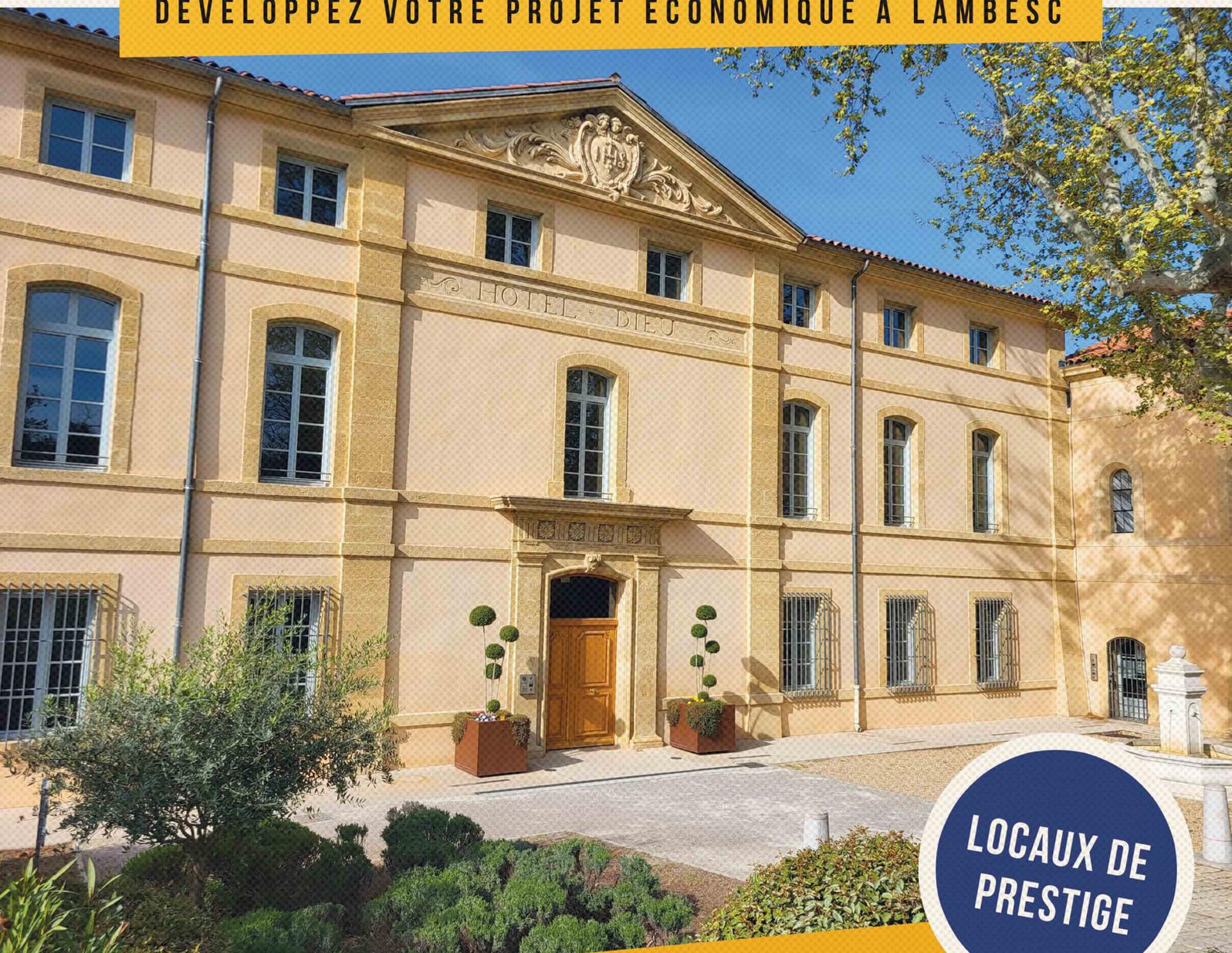


LOCAUX DANS UN LIEU HISTORIQUE ET RESTAURÉ

À LOUER

DÉVELOPPEZ VOTRE PROJET ÉCONOMIQUE À LAMBESC



LOCAUX DE
PRESTIGE

La commune de Lambesc propose
le REZ-DE-CHAUSSÉE et le 1^{ER} ÉTAGE DE L'HÔTEL-DIEU
situé au 1 avenue de Verdun - 13410 Lambesc

Pour en savoir plus :



Ville de Lambesc

Renseignements par téléphone

ou 04 42 17 00 68

VILLE DE LAMBESC

L'opportunité d'entreprendre localement



La Ville de Lambesc propose à la location des espaces à vocation économique au sein de l'Hôtel-Dieu, offrant ainsi **aux entrepreneurs une opportunité rare de développer leurs activités dans un cadre privilégié, chargé d'histoire et récemment restauré.**

Idéalement situé 1 avenue de Verdun, ce bâtiment emblématique dispose de plus de 200 m² au rez-de-chaussée comme à l'étage, avec la possibilité de diviser chaque niveau en deux zones distinctes pour s'adapter à différents projets.

Labellisée « Petite Ville de Demain », Lambesc offre tous les avantages nécessaires aux actifs (tissu économique local dynamique, stationnement important et gratuit, Pôle santé, etc.) dans un cadre de vie préservé de village provençal et à taille humaine.

Et si c'était le moment de vous lancer ?

Rejoignez Lambesc qui mise sur l'initiative locale pour renforcer son dynamisme économique.



Cadre juridique de l'occupation

L'occupation des lieux par le ou les preneurs sera contractualisée sous la forme d'une convention d'occupation du domaine public valant titre d'occupation au sens de l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

L'occupation proposée par la Commune n'est pas soumise aux dispositions du code de la commande publique, car le preneur ne répond pas à un besoin de la Collectivité au sens du Code des Marchés Publics. Ainsi les occupants développeront librement leurs propres projets.

Par ailleurs, L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques s'applique, les locaux mis à disposition faisant partie du domaine public communal.

Redevance d'occupation

En contrepartie de la mise à disposition des locaux précisés ci-dessus et en application des dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les occupants du domaine public devront s'acquitter du versement d'une redevance d'occupation mensuelle. Cette redevance correspond à la valeur locative estimée des locaux.

La redevance est de **12,50 € m² HC mensuel**.

La redevance est calculée sur un prix mensuel au m² et sera appliquée à la surface globale mise à disposition, hors charges et conformément aux surfaces précédemment identifiées.

A titre indicatif, le montant mensuel estimatif des charges se décompose comme suit :

RDC	1 ^{er} Etage
693 €	774 €

Le montant de la redevance sera indexé chaque année à la date d'entrée en vigueur de la convention et pour la première fois la 4^{ème} année,

Cette réévaluation sera effectuée en fonction de la variation depuis l'origine de la convention, de la dernière valeur connue de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILIAT) publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Durée de l'occupation

Conformément à l'article L2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la durée De l'occupation ne doit pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire.

Aussi, pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, la durée de l'occupation pourra être fixée à 12 ans au maximum. Il est rappelé que les titres délivrés sur le domaine public sont toujours précaires et révocables.

Désignation des surfaces proposées

Rdc (Surfaces proposées)

0.8	Kitchenette	21,80 m ²
0.9-A	Local 1	73,78 m ²
Sous-total Zone 1		95,58 m ²
0.10-B	Local 1	71,44 m ²
0.11-B	Local 2	34,65 m ²
Sous-total Zone 2		106,09 m ²
Total Rdc		201,67 m ²

Le Rdc se compose également de parties communes, sanitaires et grand hall d'accueil librement utilisables par tous les occupants et valorisable (banque d'accueil) dans le cas du choix d'un preneur unique.

1^{er} Etage (Surfaces proposées)

1.7-D	Local 1	18,30 m ²
1.9-D	Local 2	18,31 m ²
1.10-D	Local 3	26,40 m ²
1.11-D	Local 4	47,52 m ²
Sous-total Zone 5		110,53 m ²
1.5-E	Local 1	13,52 m ²
1.12-E	Local 2	35,80 m ²
1.13-E	Local 3	24,34 m ²
1.14-E	Local 4	41,94 m ²
Sous-total Zone 4		115,6 m ²
Total 1er Etage		226,13 m ²

Le 1^{er} étage se compose aussi de parties communes, sanitaires et paliers librement utilisables par tous les occupants.

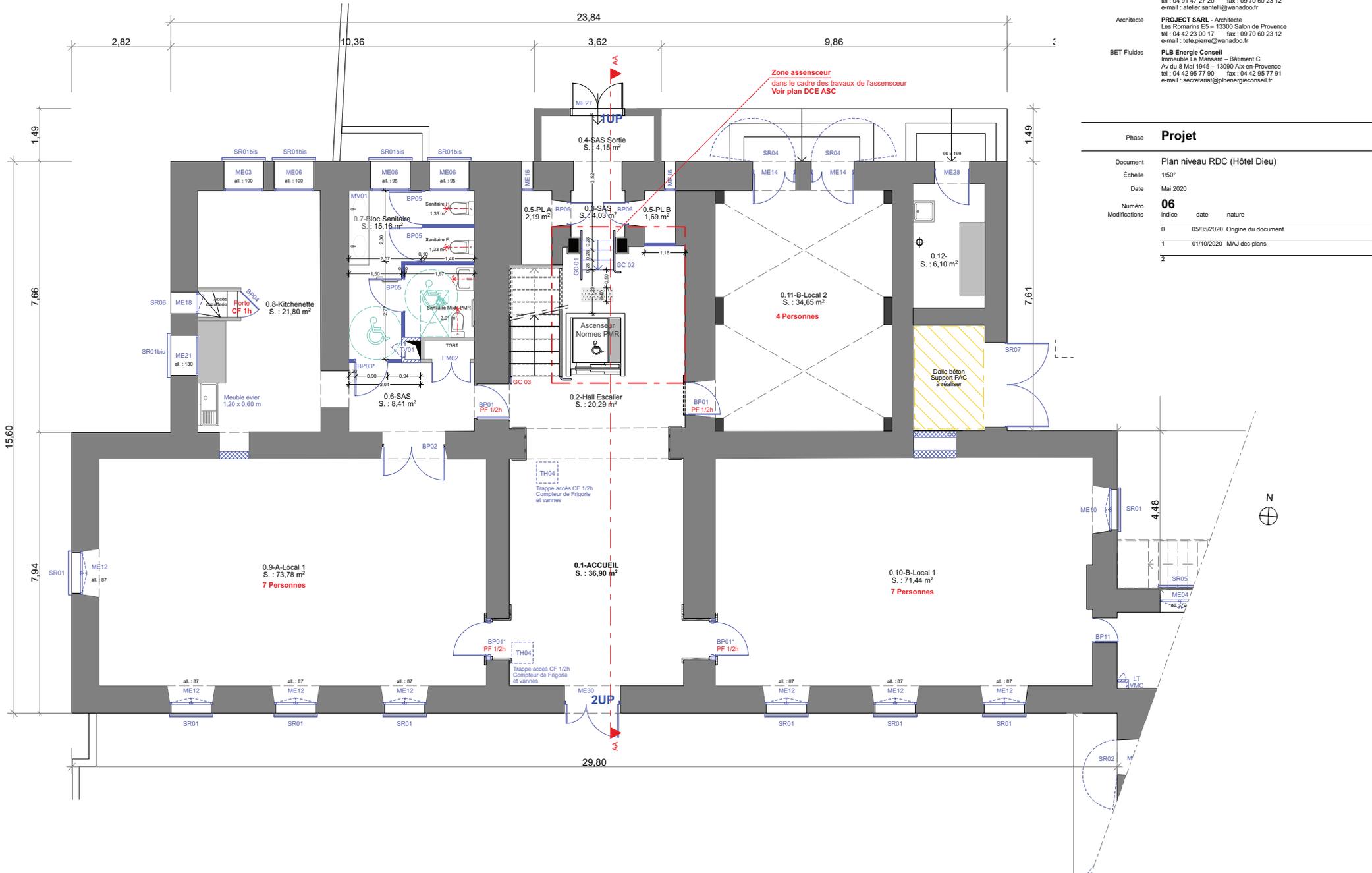
LÉGENDE

Existant

-  Porte existante
-  Murs existants
-  Cloisonnement existante
-  Grille de défense fixe existante fixé en tableau

Projet

-  Cloisonnement à créer
-  Cloisons 98/48 avec laine de verre
-  Cloisonnement à créer
-  Gaines techniques et conduits aérauliques
-  Doublement des murs extérieurs à créer
-  Plaque de plâtre hydrofuge, Demi Stil - ep : 7 cm
-  Rebouchage en maçonnerie
-  Doublement phonique
-  Grille de défense fixe à créer fixé sur façade
-  Grille de défense ouvrante à créer
-  Création ou modification de porte intérieure
-  Largeur de passage libre : 90 cm



Opération **Hôtel Dieu - Lambesc**
Réhabilitation du bâtiment
 Avenue de Verdun - 13410 Lambesc

Maîtrise d'ouvrage
 Mairie de Lambesc
 6, boulevard de la République - 13410 Lambesc
 tél : 04 42 17 00 50 fax : 04 42 92 86 23

Maîtrise d'œuvre

Mandataire Hervé SANTELLI - Architecte D.P.L.G.,
 38, Cours Franklin Roosevelt - 13001 Marseille
 tél : 04 91 47 27 23 fax : 09 70 60 23 12
 e-mail : atelier.santelli@wanadoo.fr

Architecte PROJECT SARL - Architecte
 Les Romains E5 - 13300 Salon de Provence
 tél : 04 42 23 00 17 fax : 09 70 60 23 12
 e-mail : tete.pierre@wanadoo.fr

BET Fluides PLB Energie Conseil - Bâtiment C
 Immeuble Le Mansard - Bâtiment C
 Av du 8 Mai 1945 - 13090 Aix-en-Provence
 tél : 04 42 95 77 90 fax : 04 42 95 77 91
 e-mail : secretariat@plbenergieconseil.fr

Phase **Projet**

Document Plan niveau RDC (Hôtel Dieu)

Echelle 1/50*

Date Mai 2020

Numéro **06**

Modifications

indice	date	nature
0	05/05/2020	Origine du document
1	01/10/2020	MAJ des plans
2		

LÉGENDE
Existant

-  Porte existante
-  Murs existants
-  Cloisonnement existante
-  Grille de défense fixe existante fixé en tableau

Projet

-  Cloisonnement à créer
Cloisons 98/43 avec laine de verre
-  Cloisonnement à créer
Gaines techniques et conduits aérauliques
-  Doublage des murs extérieurs à créer
Plaque de plâtre hydrofuge, Demi Stil - ep : 7 cm
-  Rebouchage en maçonnerie
-  Doublage phonique

-  Grille de défense fixe à créer
fixé sur façade
-  Grille de défense
ouvrante à créer
-  Création ou modification de porte intérieure
Largeur de passage libre : 90 cm

Opération **Hôtel Dieu - Lambesc**
Réhabilitation du bâtiment
Avenue de Verdun - 13410 Lambesc

Maîtrise d'ouvrage

Mairie de Lambesc
6, boulevard de la République - 13410 Lambesc
tél : 04 42 17 00 50 fax : 04 42 92 86 23

Maîtrise d'oeuvre
Mandatitaire Hervé SANTELLI - Architecte D.P.L.G.,
38, Cours Franklin Roosevelt - 13001 Marseille
tél : 04 91 47 27 23 fax : 09 70 60 23 12
e-mail : atelier.santelli@wanadoo.fr
Architecte PROJECT SARL - Architecte
Les Romarins E5 - 13300 Salon de Provence
tél : 04 42 23 00 17 fax : 09 70 60 23 12
e-mail : tete.pierre@wanadoo.fr
BET Fluides PLB Energie Conseil
Immeuble Le Mansard - Bâtiment C
Av du 8 Mai 1945 - 13090 Aix-en-Provence
tél : 04 42 95 77 90 fax : 04 42 95 77 91
e-mail : secretariat@plbenergieconseil.fr

Phase **Projet**

Document **Plan niveau R+1**

Echelle 1/50^e

Date Mai 2020

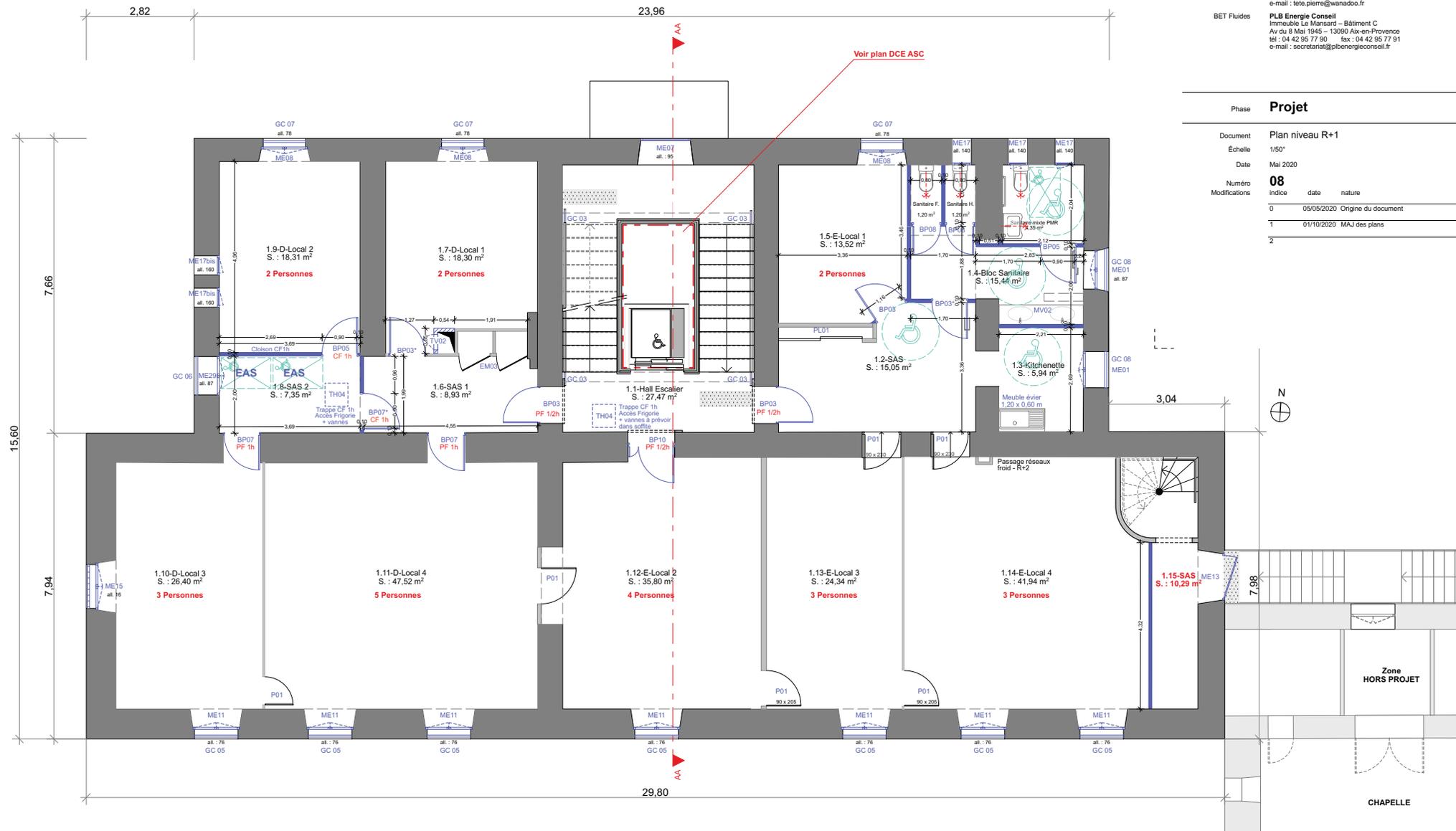
Numéro **08**

Modifications indice date nature

0 05/05/2020 Origine du document

1 01/10/2020 MAJ des plans

2



CHAPELLE



0 5 10 15 20 m



Liaison piétonne Hôtel-Dieu / Parking Beadoux

